

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 V. 204 Vœu relatif à la réquisition des logements vacants à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le volontarisme de notre municipalité pour faire face à la crise du logement et à la crise humanitaire que vivent des dizaines de milliers de personnes dans notre ville, qu'elles soient en attente de logement social, mal-logées, sans-abri, réfugiées à la rue ;

Considérant que l'humanisme de la Ville de Paris nous interdit d'opposer ou de hiérarchiser ces différentes catégories de populations vulnérables et leurs situations de détresse respectives ;

Considérant que la production de logement à Paris est contrainte dans son exécution et limité par des niveaux de densité déjà socialement et écologiquement préoccupants ;

Considérant la décision de justice rendue le 4 mai dernier par la Cour d'appel de Paris condamnant les squatteurs du 69 rue de Sèvres qui indique que rien ne peut « justifier cette sorte de réquisition privée que constitue l'occupation sans droit ni titre d'un immeuble vacant » ;

Considérant que seule une réquisition publique est en définitive de droit, s'appliquant aux logements vacants depuis plus de 8 mois ;

Considérant l'existence de nombreux logements vacants depuis plus de 8 mois à Paris ;

Considérant que lors de la dernière vague de réquisition de logements en Île-de-France, au printemps 2001, aucun logement parisien ne fut concerné ;

Sur proposition de M. Jacques BOUTAULT, M^{me} Galla BRIDIER et des élu-es du Groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu que :

La Maire de Paris sollicite le Gouvernement afin d'engager la réquisition des logements laissés vacants dans Paris.